

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le sept juillet deux mille quinze, à vingt heures, les conseillers communautaires se sont réunis pour le conseil communautaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Alain DARBON.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 30/06/2015

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 33

PRESENTS : Alain DARBON, Jean-Pierre ESTRADE, Bernard DUMONT, Pierre LANGLADE, Alain FAUCHER, Josiane ROUCHUT, Jean-Pierre NEXON, Franck LETOUX, Sylvette CHADELAUD, Roger CLEDAT, Jean-Louis BREGAINT, Sylvie ALAMARGOT, Monique BLONDEL, Gérard BEAUBIER, Catherine CELESTIN, Arlette DEMAR, Camille DUDOGNON, Dominique GILLES, Alain GONZALES, Michel LE BRAS, Claudine LAFOREST, Dominique MARQUET, Alexandre MAZIN, Michelle MONDIT, Sébastien MOREAU, Michel PARVY.

EXCUSES : Sylvie AYMARD (a donné pouvoir à Sébastien MOREAU), Jean-Claude DECOUT (a donné procuration à Jean-Pierre NEXON), Estelle DELMOND (a donné pouvoir à Monique BLONDEL), Paul DUCHEZ (a donné pouvoir à Sylvette CHADELAUD), Bernard POUSSIN (a donné pouvoir à Michelle MONDIT).

ABSENTS : Xavier NOUHAUD, Christine RIFFAUD.

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

2015-084 : AFFAIRES GENERALES – BATIMENT DE SOUMAGNE : REALISATION D'UN DIAGNOSTIC THERMIQUE ET D'UNE SIMULATION THERMIQUE DYNAMIQUE AVEC LE SEHV-SERVICE ESP87

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la Communauté de Communes de Noblat,

Vu l'arrêté préfectoral du 28 janvier 2014 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat,

Monsieur le Président expose que le diagnostic énergétique d'un bâtiment existant intervient généralement en approfondissement du bilan avec pré-diagnostic réalisé par le SEHV, sur les bâtiments à forts enjeux ou techniquement complexes, pour évaluer avec précision les économies d'énergie réalisables et les solutions pour réduire les consommations. Cette expertise apporte un regard détaillé sur le bâti, les systèmes et la gestion, et proposera des scénarios de performance énergétique.

L'étude d'optimisation thermique dynamique peut se dérouler pendant les phases esquisse, APS et APD du projet de construction. Elle se base sur des simulations thermiques dynamiques pour fournir aux décideurs les éléments pertinents qui leur permettront de choisir les meilleures solutions techniques afin d'optimiser l'efficacité énergétique du futur bâtiment, tout en préservant le niveau et la qualité du service rendu et du confort d'usage, et ce au meilleur coût global.

Il s'agit notamment de disposer d'une étude approfondie concernant le siège de la communauté de communes de Noblat, en vue de répondre à l'appel à projets « Réhabilitation énergétique des bâtiments publics » lancé par la Région Limousin. Cette étude permettra d'évaluer la faisabilité technique, économique, financière et environnementale du projet.

L'étude sera réalisée dans le cadre de l'accord-cadre d'études énergétiques conclu par le SEHV par appel d'offre. Les bureaux d'études titulaires de l'accord-cadre sont mis en concurrence pour cette étude au moyen d'un marché subséquent qui établit les conditions techniques et financières de sa réalisation.

A l'issue de cette consultation, le service esp87 établira une convention afin de valider le contenu, le coût et le délai de réalisation de ces études.

Monsieur le Président précise que les conditions financières sont les suivantes :

- ✓ Les études sont financées par le SEHV qui règle directement l'entreprise dans les conditions de l'accord-cadre du Syndicat. L'intégralité des clauses de cet accord-cadre et du marché subséquent s'applique à cette opération.
- ✓ La communauté de communes remboursera le Syndicat, sur la base du coût réel TTC des études, après émission par le SEHV d'un titre de recouvrement après le solde de ces études.

Dans le même temps, le SEHV octroie une subvention établie conformément à la délibération du 16/11/2010. Cette subvention résulte des fonds propres du SEHV et s'inscrit en partenariat avec le comité de gestion du

partenariat « action climat » réunissant l'ADEME, l'Etat et la Région. Le SEHV se chargera de présenter les dossiers de subventions auprès des différents partenaires, la Collectivité ayant la garantie de percevoir un montant de subvention déterminée à hauteur de 80% du montant HT de ces études (à l'exception des études qui répondraient à une obligation réglementaire et des réunions supplémentaires demandées par la Collectivité). Ce montant constitue un montant maximum d'engagement du SEHV.

Cette subvention résulte de la volonté des élus du SEHV d'accompagner ses adhérents dans leurs démarches d'action dans le domaine des économies d'énergies. Ces études étant la base indispensable à la mise en œuvre raisonnée de ces actions.

Monsieur le Président demande au Conseil Communautaire de bien vouloir délibérer sur l'opportunité de solliciter la maîtrise d'ouvrage du Syndicat, Energies Haute-Vienne pour cette étude et l'autoriser à signer les documents nécessaires à l'aboutissement de ce projet. Dans le cadre de cette délégation, le prix et le délai de cette étude seront communiqués au conseil, dès qu'ils seront connus.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré
par 31 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,**

Accepte que Monsieur le Président sollicite la maîtrise d'ouvrage du Syndicat Energies Haute-Vienne,

Autorise Monsieur le Président à signer les documents nécessaires à l'aboutissement de ce projet.

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.
Le

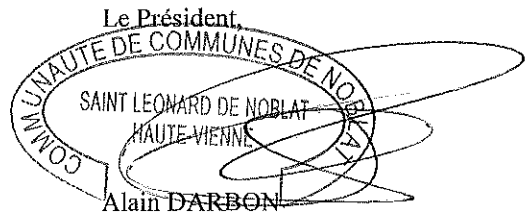
Certifié exécutoire

Reçu à la Préfecture

le : 20 . 07 . 2015

Publié ou notifié

Le : 08 . 07 . 2015

Le Président,

Alain DARBON

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

AFFAIRES GENERALES - BATIMENT DE SOUMAGNE : REALISATION D'UN DIAGNOSTIC THERMIQUE ET D'UNE SIMULATION THERMIQUE DYNAMIQUE AVEC LE SEHV - SERVICE ESP87

Date de transmission de l'acte : 20/07/2015

Date de réception de l'accusé de réception : 20/07/2015

Numéro de l'acte : 2015-084 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 087-248719361-20150707-2015-084-DE

Date de décision : 07/07/2015

Acte transmis par : Alain DARBON

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.4. Autres types de contrats